



**COMMUNE DE
SAILLANT**

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 08 Mars 2025

Date de la convocation : 27 Février 2025

Date de la séance : 08 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE

Absents (3) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD, Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné pouvoir à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

3. ETAT DES RESTES A REALISER 2024 – BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

4. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET AEP

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

5. VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2024

6. VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS, AU COLLEGE DU VAL D'ANCE DE ST ANTHEME ET A L'APE DU RPI POUR LE VOYAGE SCOLAIRE 2025

7. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

8. EMPRUNTS POUR LA TRANCHE 1 – EGLISE (TOITURE)

9. REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE – ANNEE 2025

10. REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

11. SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

12. MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Yohann CARRET comme secrétaire de séance.

Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 07 Décembre 2024 :

- COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL
- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2025 ET DU FIC 2025 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE
- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA FACADE DE L'ANCIENNE POSTE
- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DU MUR DE L'ANCIEN CIMETIERE

- PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE
- RECRUTEMENT DE DEUX VACATAIRES EN VUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025
- MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PREVOYANCE COLLECTIF AU PROFIT DES AGENTS ET FIXATION DU MONTANT DE PARTICIPATION
- REVISION DU RIFSEEP AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAILLANT
- BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR
- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL
- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA CANTINE DE L'ECOLE DE SAILLANT

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la salle.

Yohann CARRET présente le compte administratif 2024 tenu par Michel ROCHE.

Il donne les chiffres pour chacun des budgets :

- Budget communal : résultat de fonctionnement : + 122 208,85 € / résultat d'investissement : + 8 573,69 € → Avec les RAR : résultat définitif de + 101 258,24 €
- Budget AEP : résultat de fonctionnement : + 18 673,23 € / résultat d'investissement : + 54 803,03 € → Résultat définitif : + 73 476,26 €
- Budget assainissement : résultat de fonctionnement : + 1 947,69 € / résultat d'investissement : - 34 811,29 € → Avec les RAR : résultat définitif de - 32 863,60 €

Le conseil municipal, unanime, constate que les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des RAR et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité (7 voix pour) (le Maire ne prend pas part au vote).

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire réintègre la salle.

Il présente les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Il montre que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par les Receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

3. ETAT DES RESTES A REALISER 2024 – BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des RAR 2024 :

- Budget communal : En Dépenses : 93 709,60 € - En recettes : 64 185,30 €
- Budget AEP : /
- Budget assainissement : En Dépenses : 34 984 € - En recettes : 27 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les restes à réalisés comme énoncés ci-dessus.
Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

4. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le résultat de fonctionnement de 122 208,85 € (vu lors du vote du CA).

Parmi ces 122 208,85 €, 20 950,61 € doivent être injectés en investissement (besoin de financement).

Les 101 258,24 € pourraient être reportés en 2025 en fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de reporter seulement 25 000 € en fonctionnement et de reporter 97 208,85 € au 1068 en investissement. Cela permettra alors de financer des projets en investissement (notamment une partie des gros travaux de toiture de l'Eglise).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET AEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le résultat de fonctionnement de 18 673,23 € (vu lors du vote du CA).

Monsieur le Maire propose de reporter ces 18 673,23 € en 2025 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le résultat de fonctionnement de 1 947,69 € (vu lors du vote du CA).

Ces 1 947,69 € doivent obligatoirement être injectés en investissement pour couvrir une partie du besoin de financement de 34 811,29 €.

0 € est donc reporté en fonctionnement en 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

5. VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime décide de conserver le même taux communal que 2024, soit 32,88 % pour la taxe foncière des propriétés bâties (Taux communal : 12,40 % + Taux départemental : 20,48 %), 82,90 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties et 7,12 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires eu autres locaux meublés non affectés à la résidence principale.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

6. SUBVENTIONS COLLEGE DE SAINT-ANTHEME

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu 3 demandes de subventions de la part du collège de Saint-Anthème.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime décide de verser 50 € pour le voyage pédagogique à Paris (50 € par enfant), 150 € pour la tournée théâtrale (50 € par enfant) et 50 € pour l'association sportive du collège.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de décider du montant des subventions versées aux associations pour l'année 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime décide de verser 350 € à chaque association de la commune, sur présentation du bilan de l'année écoulée, 386,25 € à la mission locale (somme calculée en fonction du nombre d'habitants) et 50 € aux Anciens Combattants (qui en ont fait la demande cette année).

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

SUBVENTIONS APE DU RPI

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention provenant de l'association des parents d'Elèves des Ecoles d'Eglisolles, Saillant et Viverols lui est parvenue. Cette association organise un voyage scolaire de fin d'année.

Sur proposition de Monsieur le Maire et en commun accord avec les Maires de Viverols et Eglisolles, le Conseil Municipal, unanime décide de verser 350 € à l'APE du RPI des Ecoles de Saillant, Eglisolles et Viverols.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

7. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les budgets primitifs 2025 suivants :

Budget Communal, Budget AEP, Budget Assainissement.

Après avoir écouté ces exposés et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets primitifs énumérés ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

8. EMPRUNTS POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE – TRANCHE 1

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à deux emprunts pour réaliser les travaux de la tranche 1 de restauration de l'Église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de souscrire un emprunt d'un montant de 78 000 € à taux fixe de 3,40 % sur une durée de 10 ans et à échéances annuelles constantes auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE sur le budget communal et accepte les frais de dossier d'un montant de 78 €.

Il décide également de souscrire un emprunt à court terme d'un montant de 367 000 € à taux fixe de 2,65 % sur une durée de 2 ans et à échéances annuelles constantes auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE sur le budget communal et accepte les frais de dossier d'un montant de 367 €

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

9. REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a instauré de nouvelles redevances concernant l'eau : une s'intitulant « redevance pour consommation d'eau » et une nommée « redevance pour performance des réseaux d'eau potable ».

Monsieur le Maire explique chacune de ces redevances et informe les élus du coefficient de modulation de l'année 2025 (ce coefficient devrait être modifié chaque année).

Il propose de facturer le minimum fixé et imposé par l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de fixer à 0,33 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « consommation d'eau potable » et à 0,02 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance performance des réseaux d'eau potable ». Ces deux éléments devront être répercutés sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable sur les factures émises à compter du 1er janvier 2025.

Une grande discussion a lieu dans l'assemblée car de nombreux élus sont opposés à ces nouvelles redevances. M. Le Maire explique qu'elles sont obligatoires et que nous n'avons pas le choix ; comme un impôt.

Décision approuvée (5 voix pour ; 3 voix contre : Yohann CARRET, Mireille CARRET, Danièle HORTALA).

10. REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a également instauré une nouvelle redevance concernant l'assainissement qui s'intitule « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Il présente cette redevance et informe les élus du coefficient de modulation de l'année 2025 (ce coefficient devrait être modifié chaque année).

Il propose de facturer le minimum fixé et imposé par l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de fixer 0,084 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable sur les factures émises à compter du 1er janvier 2025.

Comme pour les redevances « eau », nombreux élus sont opposés à cette nouvelle redevance.

Décision approuvée (5 voix pour ; 3 voix contre : Yohann CARRET, Mireille CARRET, Danièle HORTALA).

11. SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la nomination au grade de Rédacteur de Maëlle QUATRESOUS, il convient de supprimer son ancien poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe. Il explique que ce projet de suppression a été soumis à l'avis préalable du Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable en date du 14 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (26 h/semaine) à compter du 08 mars 2025 et valide le tableau des effectifs suivant :

FILIERE	Grade	Effectif	Horaires	Statut	Poste
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
TECHNIQUE	Adjoint Technique	1	30,5 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique	1	35 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	16,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent
	Adjoint Technique	1	17,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

12. MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure de révision de tableau de classement des voies communales est en cours et qu'une enquête publique a eu lieu du 03 au 17 décembre 2024.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le tableau des modifications comme suit :

- Voies déclassées : 1009 m de voies communales à caractère de chemin
- Voies classées à ajouter : 4805 m de voies communales à caractère de chemin
- Nouveau linéaire : 29 884 m de voies communales à caractère de chemin + 1320 m² de voies communales à caractère de Place publique.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

13. DOSSIERS EN COURS

PLUI : Une nouvelle réunion a eu lieu le 21/01/25. ALF a demandé à ce que chaque commune de la Vallée de l'Ance se positionne quant à la poursuite ou non de la procédure de révision allégée.

5 communes ont voté « pour » : Baffie, Saillant, Saint-Anthème, Saint-Clément et Viverols.

5 communes ont voté « contre » : Eglisolles, La Chaulme, Medeyrolles, Saint-Romain et Sauvessanges.

Comme il y avait « égalité », ALF a tranché et a décidé de poursuivre la procédure.

Recensement : la procédure s'est très bien passée. Les habitants ont bien répondu par Internet.

Nous attendons les résultats définitifs de l'Insee (sous 4-5 mois) mais nous devrions dépasser la barre des 300 habitants ; ce qui nous ravit !

Embauche : la commune prévoit une embauche pour seconder Didier à temps non complet, en CDD de 16h, du 1^{er} avril au 30 juin renouvelable.

Divers échanges ont lieu sur le profil de l'éventuelle embauche.

Station de Merlonne : Travaux en cours. Le 1^{er} acompte a été payé. Il reste à contacter EDF pour raccorder électriquement les pompes de relevage.

Maison Rage :

M. Le Maire a rdv avec le notaire le 28/03 pour finaliser les actes de servitude.

Zone de loisirs de Fangody : les travaux sont désormais terminés. Nous attendons le certificat attestant « la conformité ». Un contrat pour contrôle annuel va prochainement être mis en place (coût : 308 € HT annuel). Nous allons prévoir son inauguration aux beaux jours.

Voir si on remplace les filets des cages de foot qui sont percés et si on acquiert de nouvelles poubelles et un banc vers les terrains de pétanque.

Travaux cantine : Un contrôle sanitaire par les services de la Préfecture a eu lieu. Nous devons mettre en place une multitude de procédure, changer du matériel, former les agents... Le coût devrait avoisiner les 10 000 € (voir délibération point 13.)

Travaux divers :

- Terrains à construire Le Petit Garret : le bornage vient d'être réalisé par la société GEOLIS pour un coût de 1395 € HT. Les prochains travaux sont : dépôt d'un permis d'aménager, raccordement à l'eau potable et à l'électricité.
- Cantine : Tous les travaux de mise aux normes de la cantine sont terminés (reste seulement la réfection de la peinture des murs). Coût total : 10 735 € HT.
- Travaux à prévoir : Porte secours salle des fêtes

QUESTIONS DIVERSES

- Deux courses cyclistes auront lieu prochainement à Saillant : le 11 mai, direction Eglisolles / La Chaulme et le 1^{er} week-end de Juillet, direction La Chaulme / Eglisolles.
La circulation ne sera pas barrée dans le sens de la course mais interdite dans le sens inverse. Il faut que la Mairie prévoie une dizaine de bénévoles pour surveiller les chemins et voies ayant accès au circuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.

Le Maire,
Michel ROCHE

Le secrétaire de séance
Yohann CARRET



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Carre', written over a horizontal line.